

Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures

«sauvetage»

avec le titre protégé

«ambulancière diplômée ES» «ambulancier diplômé ES»

Organe responsable :

Forum formation professionnelle du sauvetage
c/o BfB Büro für Bildungsfragen AG
Bahnhofstrasse 20
8800 Thalwil
Tél.: 043 388 34 00
e-mail: info@forum-bb-rw.ch
Internet: www.forum-bb-rw.ch

Association suisse des centres de formation santé
Bahnhofstrasse 2
6060 Sarnen
Tel.: 041 552 03 21
E-mail: info@bgs-ch.ch
Internet: www.bgs-ch.ch

Approuvé par le SEFRI le **31 OCT. 2022**

Sommaire

1.	Introduction	3
1.1.	Organe responsable.....	3
1.2.	Objectif du plan d'études cadre.....	3
1.3.	Bases légales	3
1.4.	Explications concernant le profil de la profession et les compétences à acquérir ...	3
1.5.	Positionnement	5
1.6.	Possibilités d'admission	6
1.7.	Passerelles.....	6
1.8.	Titre	6
2.	Profil de la profession et compétences à atteindre	8
2.1.	Champ professionnel et contexte.....	8
2.2.	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles.....	12
2.3.	Niveau d'exigence	13
3.	Conditions d'admission	35
4.	Organisation de la formation.....	35
4.1.	Formes de formation proposées	35
4.2.	Coordination entre les composantes théoriques et pratiques de la formation	37
4.3.	Exigences posées au service de sauvetage et à l'institution responsable du stage spécifique.....	38
4.4.	Possibilités de prise en compte.....	38
5.	Procédure de qualification	39
5.1.	Promotion.....	39
5.2.	Procédure de qualification finale	39
6.	Dispositions transitoires	41
6.1.	Titres selon l'ancien droit	41
6.2.	Réexamen de la reconnaissance.....	41
7.	Dispositions finales	42
7.1.	Abrogation	42
7.2.	Entrée en vigueur	42
7.3.	Réexamen du plan d'études cadre	42
8.	Édiction	43
	Annexe.....	44
	Chaîne du sauvetage IAS	44
	Glossaire.....	44

1. Introduction

Le présent plan d'études cadre «sauvetage» constitue l'instrument de pilotage central des filières de formation reconnues au niveau fédéral, à l'échelon des écoles supérieures (ES). Ce document définit le profil professionnel ainsi que les compétences à acquérir et fixe le titre protégé, de même que la dénomination de la filière de formation.

Par ailleurs, les plans d'études cadre, associés aux conditions minimales du DEFR (OCM ES) constituent la base légale de la reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (EPD ES). Les plans d'études cadre représentent également un instrument servant au développement de la qualité dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. Ils ont pour fonction de garantir que la filière de formation et les compétences à acquérir correspondent aux besoins du marché du travail. Les plans d'études cadre sont élaborés et édictés par les Organisations du Monde du Travail (OMT), en collaboration avec les prestataires de formation. Ces acteurs s'associent pour constituer l'organe responsable des plans d'études cadre. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) approuve les plans d'études cadre.

1.1. Organe responsable

L'organe responsable est constitué par:

- le Forum Formation Professionnelle du Sauvetage (Forum FP DS)
- l'Association suisse des centres de formation professionnelle santé (ASCFS - BGS)

1.2. Objectif du plan d'études cadre

Le présent plan d'études cadre décrit les compétences qui doivent être acquises au terme de la filière de formation d'ambulancier diplômé¹. Le plan d'études cadre sert de base pour l'exécution du mandat de formation tel que défini dans les CM ES ainsi que pour la promotion à l'échelle nationale de la qualité de la formation professionnelle.

1.3. Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 (état au 8 février 2021).
- Ordonnance du 11 septembre 2017 du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation des écoles supérieures (OCM ES).

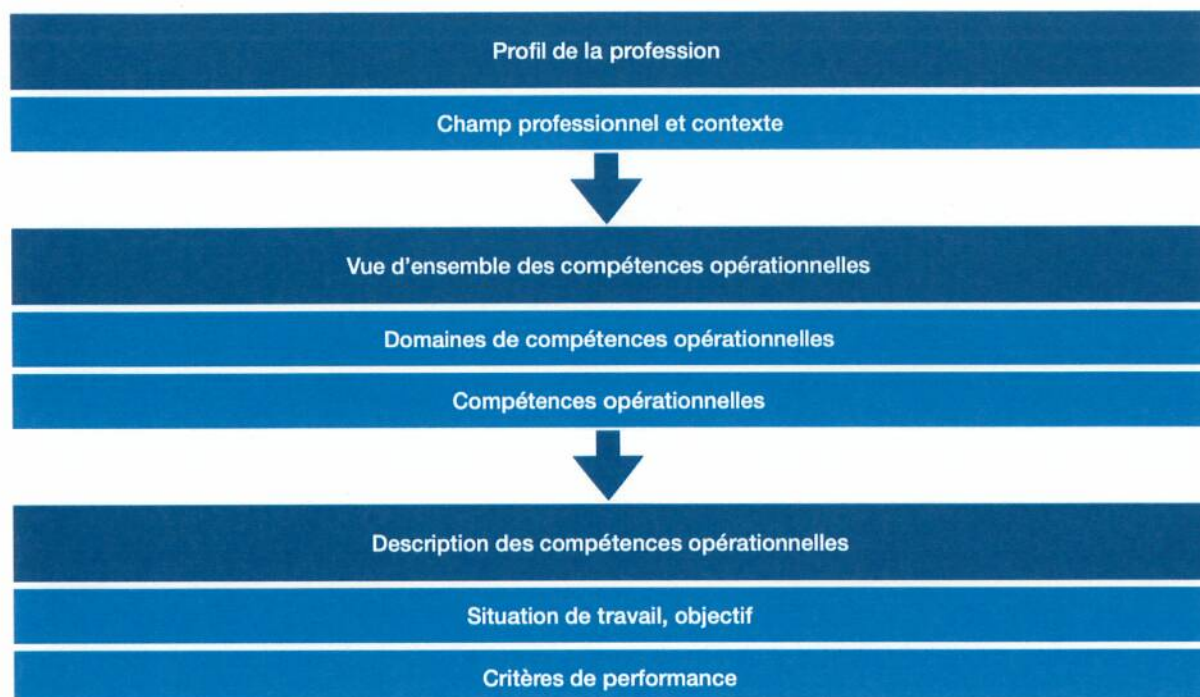
1.4. Explications concernant le profil de la profession et les compétences à acquérir

Le profil de la profession renferme les trois éléments suivants :

- **Profil de la profession** : description du champ d'activité professionnelle et du contexte
- **Vue d'ensemble des compétences opérationnelles** : les différentes compétences opérationnelles sont classées dans différents domaines de compétence
- **Niveau d'exigence des compétences opérationnelles** : pour chaque compétence opérationnelle, le niveau d'exigence est décrit à l'aide de différentes situations de travail ainsi que de critères de performance concrets.

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

Le présent plan d'études cadre repose sur la structure décrite dans le schema 1.



Schema 1 Structure du profil de la profession

Profil de la profession :

Le profil de la profession définit les tâches et activités essentielles, les acteurs et le contexte dans lequel se déroule le travail.

Vue d'ensemble des compétences opérationnelles :

La vue d'ensemble fournit (voir chapitre 2.2) un bon aperçu des compétences opérationnelles. Celles-ci découlent du champ professionnel ainsi que du contexte et sont classées dans différents domaines de compétence. Elles décrivent l'action à effectuer et la manière de procéder (de façon ciblée, contrôlée, efficace), dans des situations de travail typiques.

Description des compétences à acquérir (Niveau d'exigence des compétences opérationnelles) :

Le niveau d'exigence est précisé dans les compétences et les critères de performance. Nous entendons par compétence la faculté qu'une personne acquiert dans le cadre d'un processus de formation ou ailleurs, l'habilitant à organiser et à gérer ses ressources afin d'atteindre un but déterminé. Une personne compétente est en mesure de gérer une situation professionnelle déterminée. La définition d'une compétence contient par conséquent les éléments suivants :

- Situation de travail, contexte
- Objectif
- Cycle d'action, critères de performance

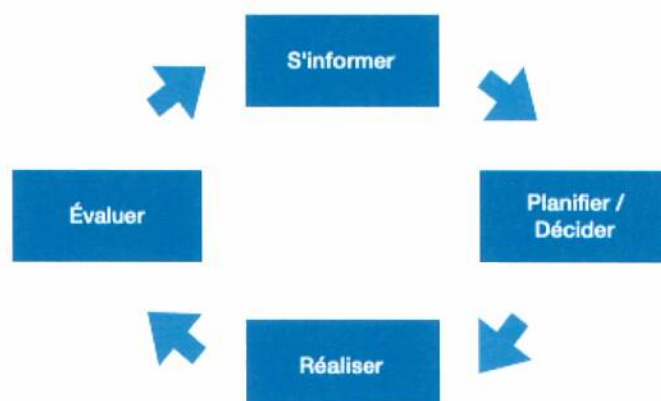
Les compétences contenues dans le présent plan d'études cadre sont uniformément structurées de la manière suivante :

- Titre de la compétence, voir aussi aperçu des compétences.
- Description de la situation de travail typique dans laquelle la compétence est demandée et de l'objectif de la compétence.

- Description d'une action effectuée avec compétence, sous la forme d'un cycle d'action complet (IPRE). Chacune des quatre étapes du cycle est associée à des critères de performance concrets et vérifiables.

Le cycle d'action complet (IPRE) est divisé en quatre étapes qui illustrent la gestion réussie d'une situation professionnelle (voir schéma 2) :

- 1. S'informer** : il s'agit de recueillir des informations pour remplir une tâche, compte tenu du cadre où elle se situe. Les informations déclenchent les étapes suivantes du cycle d'action complet (IPRE).
- 2. Planifier / Décider** : les informations recueillies permettent de définir la procédure à suivre ou de prendre une décision. Il s'agit ici de préparer l'action et, par exemple, de choisir une variante, de fixer le moment propice pour l'action, etc.
- 3. Réaliser** : il s'agit de mettre en œuvre de manière professionnelle l'action ou le comportement planifié.
- 4. Évaluer** : la dernière étape consiste à vérifier l'effet de l'action exécutée et le cas échéant de la corriger. L'évaluation reprend à la 1^{ère} étape du cycle (s'informer), car, afin de commencer une nouvelle action, il faut à nouveau réunir des informations et, si des corrections sont nécessaires, reprendre à zéro le cycle de l'action.

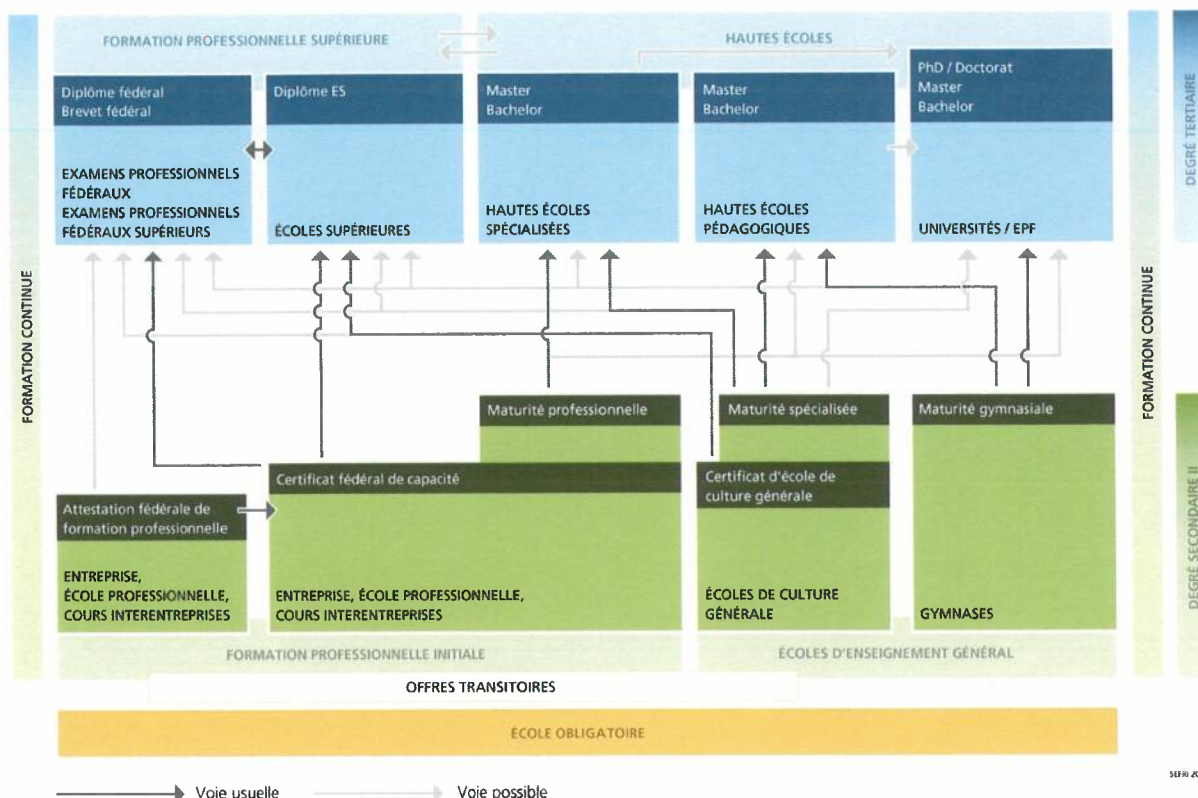


Schema 2 Les quatre étapes du cycle d'action complet (IPRE)

Les compétences des ambulanciers diplômés ES sont interdépendantes. C'est la raison pour laquelle la description de certaines compétences fait souvent référence à d'autres compétences (p. ex. une compétence permet d'en acquérir une autre ou constitue la base d'information d'une autre).

1.5. Positionnement

Les écoles supérieures appartiennent au degré tertiaire et sont régies par la Loi sur la formation professionnelle.



Schema 3 Système éducatif Suisse, source: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/l-espace-suisse-de-formation/systeme-educatif-suisse.html> (2022)

1.6. Possibilités d'admission

La formation ambulancier diplômé ES repose sur une qualification du degré secondaire II (cf. schéma 3 et chapitre 3).

Les techniciens ambulanciers qui ont réussi l'examen professionnel fédéral (voir schéma 3) et qui désirent acquérir une formation d'ambulancier diplômé ES bénéficient de la prise en compte de 1800 heures de formation (voir chapitre 4.4)

1.7. Passerelles

Selon l'art. 9, al.2 de la LFPr, les expériences professionnelles et la culture générale sont dûment prises en compte pour les formations continues.

Les conditions d'admission aux études postdiplôme ou aux examens professionnels supérieurs sont fixées dans les plans d'études cadres ou dans les règlements d'examen correspondants.

1.8. Titre

Toute personne qui achève la filière de formation basée sur le présent plan d'études cadre acquiert le droit de porter le titre suivant :

ambulancière diplômée ES / ambulancier diplômé ES
dipl. Rettungssanitäterin HF / dipl. Rettungssanitäter HF
soccorritrice dipl. SSS / soccorritore dipl. SSS

La traduction du titre en anglais figure dans les annexes au diplôme. Il ne s'agit pas d'un titre protégé. La traduction est la suivante :

Registered Paramedic, Advanced Federal Diploma of Higher Education

2. Profil de la profession et compétences à atteindre

2.1. Champ professionnel et contexte

Les ambulancières diplômées ES et ambulanciers diplômés ES (dans la suite du texte : AMB dipl. ES) travaillent principalement dans le domaine préhospitalier. En qualité de professionnels de la santé, ils assurent de manière autonome le sauvetage, la prise en charge initiale, le traitement médical et les soins de patients de tout âge, se trouvant en situation de détresse, de crise ou de risque. Ils interviennent dans les différents domaines (maillons) de la chaîne de sauvetage (IAS, voir annexe).

Le quotidien professionnel des AMB dipl. ES se caractérise par des situations complexes, évoluant rapidement selon une dynamique parfois imprévisible. Ils dirigent les interventions sur place et maîtrisent la conduite du véhicule de sauvetage dans toutes les circonstances. Ils sont coresponsables du bon fonctionnement de l'équipement technique et de l'infrastructure du service de sauvetage. Ils supervisent les étudiants et les stagiaires, participent à la formation continue, et s'engagent pour l'assurance de la qualité et le développement de la profession.

Pratique et exigences professionnelles

Les AMB dipl. ES gèrent des interventions de tous les degrés de priorité. Ils assument la responsabilité de la situation dans son ensemble et, si nécessaire, font appel à d'autres ressources. Ce faisant, ils tiennent compte de l'aspect médical, technique, juridique et éthique de la situation et appliquent les principes de la protection de la santé et de la sécurité au travail.

Sur le lieu de l'événement, ils acquièrent rapidement et de manière autonome une vue d'ensemble de la situation, notamment des conditions médicales, psychiques, sociales, etc. des patients et de la situation dans laquelle ils se trouvent. Ils apportent une aide professionnelle et repèrent les risques et le potentiel de la situation. Ils fixent une stratégie concernant les soins ainsi que les mesures thérapeutiques, médicales, préventives, sociales et tactiques (résumées dans la suite du texte par le terme de mesures *préhospitalières*). Ils surveillent en permanence l'état de santé des patients sur le lieu de l'événement et pendant leur transport. Lorsque l'état des patients ou la situation changent, il faut souvent prendre des décisions rapides et mettre d'autres mesures en œuvre. Différentes aptitudes et compétences sont alors demandées aux AMB dipl. ES : attention et concentration, capacité de prendre des décisions, vastes connaissances théoriques ainsi que compétences manuelles (skills) nécessaires à la prise en charge préhospitalière du patient.

Les services de sauvetage sont sollicités aussi bien en cas d'urgence que, de plus en plus souvent, dans des situations non urgentes, parce que les personnes en quête d'aide ne trouvent pas d'autres points de contact dans le système de santé existant. Par situations non urgentes, les indications sociales et de soins sont comprises, par exemple les personnes nécessitant des soins lourds à domicile, les déficits de soins personnels, etc. Selon les interventions et pour les tâches à effectuer entre celles-ci, les AMB dipl. ES doivent posséder des compétences différenciées et les mettre en œuvre de manière adéquate, selon la situation. Tout un ensemble de capacités et de qualifications sont donc nécessaires : aptitude à réagir et à décider rapidement, connaissances professionnelles étendues, aptitude à travailler en équipe, souplesse, autonomie, sens des responsabilités et efficacité dans la mise en œuvre des décisions.

Les AMB dipl. ES rencontrent souvent des personnes placées dans des situations difficiles, ils sont confrontés à la souffrance humaine et arrivent fréquemment en premier sur les lieux où se produisent accidents et catastrophes. Selon la situation, les premiers soins et le sauvetage doivent souvent s'effectuer dans des positions inconfortables. Pour faire face à ce défi, les AMB dipl. ES doivent faire preuve d'une résilience psychique et physique élevées.

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être des patients tout comme des autres personnes impliquées, il est important de créer rapidement un climat de confiance. En adoptant un mode de communication adapté à la situation, les AMB dipl. ES maintiennent la relation avec les patients. Lorsqu'ils collaborent avec d'autres spécialistes et d'autres groupes de professions, ils communiquent de manière précise, pertinente et ciblée. Dans l'exercice de leur activité, ils veillent à ce que la dignité de toutes les personnes impliquées soit respectée.

Les AMB dipl. ES documentent leurs interventions de manière exhaustive, fidèle à la vérité et objective. Ils veillent ainsi à ce que la remise des patients au lieu de destination s'effectue de façon structurée et documentée. Ils transmettent les informations relatives aux patients de manière fiable, en respectant l'obligation de garder le secret et la protection des données.

Compétences opérationnelles

Conduite des interventions

Les AMB dipl. ES assument la responsabilité de l'ensemble de l'intervention, depuis l'appel d'urgence jusqu'à la remise du patient. Sur le lieu d'intervention, ils acquièrent une vue d'ensemble de la situation et en déduisent la stratégie d'intervention et/ou la nécessité de faire appel à d'autres spécialistes et groupes professionnels. Ils anticipent les dangers et les risques pour toutes les personnes concernées et pour eux-mêmes. Ils conduisent l'intervention, dirigent le debriefing avec l'équipe après l'intervention et établissent une documentation complète, fidèle à la vérité et objective, selon les directives de l'entreprise.

Coopération

Les AMB dipl. ES communiquent de manière ciblée avec les membres de l'équipe, les autres spécialistes et groupes professionnels et des bénévoles. Ils connaissent les méthodes de travail des spécialistes associés et travaillent avec eux et avec d'autres groupes professionnels de manière attentive, directe et efficace. Ils prennent en charge et remettent les patients en accompagnant la transmission d'un rapport structuré et veillent ainsi à ce qu'aucune information pertinente ne soit perdue.

Traitement et soins préhospitaliers

Les AMB dipl. ES évaluent, traitent et surveillent des patients se trouvant dans des situations d'urgence, de crise ou de risque, quel que soit leur niveau de complexité. Pour ce faire, ils maîtrisent les mesures de traitement et de soins préhospitaliers, assurant ainsi des soins de qualité respectant les standards de qualité en vigueur. Ils communiquent avec les patients ainsi qu'avec les autres personnes concernées et les tiers de manière adéquate et adaptée à la situation. Cette relation est empreinte de professionnalisme, d'empathie, d'authenticité et de respect.

Sauvetage et transport

Les AMB dipl. ES prennent des mesures adaptées à la situation pour secourir les patients et, si nécessaire, coordonnent celles-ci avec d'autres spécialistes et groupes professionnels. Ils appliquent les techniques de sauvetage et de positionnement des patients appropriées. Ils maîtrisent la conduite des véhicules d'intervention dans toutes les circonstances et assurent ainsi le transport des patients en toute sécurité.

Technologie et infrastructure

Les AMB dipl. ES sont coresponsables du bon fonctionnement des véhicules ainsi que des équipements et du matériel qu'ils transportent. Sur le terrain, ils utilisent de manière ciblée les technologies disponibles pour la collecte d'informations, l'évaluation, le traitement et la documentation et, si nécessaire, transmettent les résultats obtenus.

Développement

Les AMB dipl. ES veillent sur le long terme à leur propre santé physique et équilibre psychique. Ils sont capables de gérer des situations difficiles sur le plan éthique et juridique et observent les principes et directives en vigueur. Ils participent au développement de la qualité dans la chaîne de sauvetage, notamment dans le service de sauvetage. Ils s'engagent pour le développement de la profession et participent à des projets de recherche à ce sujet. Ils continuent à se former tout au long de leur carrière et contribuent à la diffusion des connaissances au sein de l'équipe.

Tendances de l'évolution dans le domaine d'activité des AMB dipl. ES

L'évolution démographique, sociétale et technologique se répercute sur le système de santé en général et sur le domaine de travail des AMB dipl. ES (secteur préhospitalier) en particulier. Le vieillissement de la population et la fréquence de la polymorbidité rendent nécessaire la création de nouvelles prestations répondant spécifiquement aux besoins, phénomène qui place tous les acteurs du système de santé devant de nouveaux défis.

L'individualisation croissante de la société érode les valeurs traditionnelles, telles que la prise en charge des personnes âgées au sein de la famille.

On s'attend à ce que les interventions basées sur des indicateurs d'intervention sociaux, psychologiques et de soins continuent à augmenter.

Les patients ont un meilleur accès (numérique) aux informations médicales et aux conseils concernant la santé. Ils en savent donc davantage à ce sujet. De plus en plus, ils revendiquent le droit de participer et demandent à bénéficier d'un traitement individuel et personnalisé.

De manière générale, dans les années qui viennent, les acteurs de la santé disposeront de davantage de sources de données, d'aides techniques et d'outils de communication.

Les scénarios suivants² sont en augmentation :

- Élargissement des prestations préhospitalières, entraînant certaines répercussions sur l'hospitalisation.
- La gestion des non-transports de patient (interventions sans transport) devient plus importante.
- Numérisation, intensification de la récolte de données concernant les patients et de l'accès à ces données.
- Dépeuplement des zones rurales ayant des répercussions sur les schémas d'intervention et l'engagement des ressources.

Les scénarios mentionnés modifieront le profil professionnel des AMB dipl. ES. La compétence décisionnelle, les aspects juridiques ainsi que la responsabilité à assumer deviennent plus importants. Par conséquent, l'apprentissage tout au long de la vie devient encore plus important pour le maintien et le développement des compétences professionnelles.

Aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, on constate que le profil professionnel des AMB dipl. ES est en train d'évoluer. De manière générale, une hausse des exigences posées en matière de compétences professionnelles, sociales et personnelles se dessine.

Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les AMB dipl. ES jouent un rôle déterminant dans le système de santé. En cas d'urgence, ce sont elles et eux qui assurent le plus rapidement les soins préhospitaliers, 24 heures sur 24

² Goetze, L. & Lehner, P. (2020): Tendances de l'évolution dans le domaine du sauvetage – répercussions sur les profils et la formation professionnels - peut être téléchargé sur www.forum-bb-rw.ch.

et 7 jours sur 7. Ils contribuent ainsi de manière significative à la prise en charge des patients et donc à la promotion, la préservation et le rétablissement de la santé.

En posant les bases d'un rétablissement rapide et complet des patients, voire en prévenant l'invalidité, ils réduisent le temps d'inactivité des travailleuses et travailleurs, apportant ainsi leur part à la société et à l'économie.

Des soins préhospitaliers fiables et fonctionnant bien augmentent la sécurité de la société.

Les AMB dipl. ES apportent leur concours à la préservation de l'environnement en luttant contre les facteurs de pollution pendant les interventions. Pour ce faire, ils prennent les mesures nécessaires ou font appel à d'autres spécialistes ou groupes professionnels. En-dehors des situations d'urgence, ils veillent à conduire les véhicules de sauvetage de manière écologique.

Pour exercer une activité associée à de grandes responsabilités et participer au développement de la profession, les AMB dipl. ES disposent de compétences acquises dans le cadre de la culture générale, dans des domaines tels que l'éthique, le droit, l'économie de la santé, la maîtrise de soi, l'enseignement et l'apprentissage.

2.2. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

1. Conduite des interventions	1.1 Évaluer les annonces des demandes de prise en charge et en déduire les conséquences	1.2 Analyser et évaluer des situations et en déduire des plans de prise en charge	1.3 Gérer les risques et les dangers	1.4 Assumer des tâches de direction	1.5 Réaliser la documentation de l'intervention
2. Coopération	2.1 Coopérer au sein de l'équipe ainsi qu'avec les autres spécialistes et groupes professionnels	2.2 Collaborer au sein de l'équipe ainsi qu'avec les autres spécialistes et groupes professionnels	2.3 Prendre en charge ou transmettre les patients selon un rapport structuré		
3. Prise en charge et soins préhospitaliers	3.1 Évaluer les patients et fixer les priorités du traitement	3.2 Réaliser les mesures médicales immédiates	3.3 Procéder à la prise en charge, au traitement et aux soins en fonction de la situation	3.4 Communiquer de manière adéquate avec les patients et les tiers	3.5 Assurer la surveillance des patients
4. Sauvetage et transport	4.1 Planifier, communiquer et mettre en œuvre les mesures de sauvetage	4.2 Installer et transporter en fonction des besoins de la situation	4.3 Conduire le véhicule d'intervention de manière sûre et adéquate dans toutes les circonstances		
5. Technologie et infrastructure	5.1 Gérer et entretenir les appareils, le matériel, les véhicules et toute l'infrastructure	5.2 Utiliser les outils, médias et données numériques			
6. Développement	6.1 Préserver sa santé et diminuer le stress physique et mental	6.2 Respecter les principes éthiques et juridiques et mener une réflexion sur sa propre action	6.3 Collaborer au développement de la qualité et de la profession	6.4 Appliquer le principe selon lequel il faut apprendre tout au long de sa vie	6.5 Participer à la réunion et à la diffusion de connaissances fondées sur les preuves

2.3. Niveau d'exigence

Domaine de compétence 1 : conduite des interventions

Les AMB dipl. ES assument la responsabilité de l'intervention dans son ensemble, depuis l'appel d'urgence jusqu'à la remise du patient. Sur le site d'intervention, ils acquièrent une vue d'ensemble de la situation. Ils en déduisent la stratégie de l'intervention et évaluent la nécessité de faire appel à d'autres spécialistes et groupes professionnels. Ils anticipent les dangers et les risques pour toutes les personnes impliquées et pour eux-mêmes. Ils conduisent l'intervention, dirigent ensuite le debriefing de l'intervention au sein de l'équipe et établissent une documentation complète, fidèle à la vérité et objective, conformément aux directives de l'entreprise.

1.1 Évaluer les annonces des demandes de prise en charge et en déduire les conséquences

Situation :

Un ordre d'intervention de la centrale d'appels d'urgence parvient au service de secours. L'équipe désignée pour l'intervention doit alors s'assurer rapidement, mais scrupuleusement, qu'elle a compris l'ordre de mission et dispose de toutes les informations nécessaires, puis se représenter la situation probable. Il lui faut ensuite déterminer les ressources nécessaires et définir une stratégie d'intervention.

Chacun vérifie à plusieurs reprises son modèle mental et en fait part à l'équipe. Ces processus se déroulent parallèlement à la prise en charge de la mission au poste et pendant le trajet jusqu'au lieu d'intervention.

L'objectif est d'arriver sur place avec une idée claire de la situation, une stratégie d'action bien définie et les ressources adéquates.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... prennent connaissance dans leur intégralité des informations sur le lieu et le type d'intervention, ses dangers, ses particularités ainsi que les ressources, les spécialistes et les groupes professionnels supplémentaires mis à contribution. ... sont capables de se remémorer et de nommer les normes, directives et procédures nationales, régionales et d'entreprise applicables à la mission. ... s'assurent qu'ils sont à même de faire face à la mission, du point de vue de leur condition physique et de leur santé psychosociale.
	P	... contrôlent et pondèrent la qualité et l'exhaustivité des informations disponibles. ... évaluent les procédures courantes et les intègrent dans la planification de l'intervention ... comparent les normes, directives et procédures nationales, régionales et celles de l'entreprise avec la situation signalée par la centrale d'appels d'urgence. ... clarifient les rôles (chef d'équipe/membre de l'équipe) et sont prêts à changer de rôle pendant l'intervention si nécessaire. ... décident de l'implication d'autres spécialistes et groupes professionnels selon les directives de l'entreprise. ... évaluent leur capacité à répondre aux exigences de la mission.

	R	... associent l'équipe au processus de décision et fixent la stratégie d'intervention. ... anticipent les écarts par rapport aux normes, directives et procédures définies au niveau national, régional et dans le cadre de l'entreprise et, si nécessaire, adaptent le modèle mental. ... au besoin, demandent rapidement les informations et les ressources supplémentaires exigées pour mener à bien la mission.
	E	... vérifient en permanence la stratégie d'intervention et, le cas échéant, procèdent aux ajustements nécessaires et les justifient.

1.2 Analyser et évaluer des situations et en déduire des plans de prise en charge

Situation :

A l'arrivée sur le site et tout au long de l'intervention, il faut analyser la situation de manière systématique et exhaustive, afin d'identifier les facteurs pouvant influencer sur la mission. Le modèle mental est comparé et harmonisé avec la réalité. Cette démarche permet de contrôler et, si nécessaire, d'adapter la stratégie définie lors de la préparation de l'intervention. Il convient d'identifier les dangers ou les changements dynamiques et de prendre les mesures immédiates d'importance vitale.

La procédure est structurée et tient compte de sources d'information et de techniques diverses (centrale d'appels d'urgence, autres spécialistes et groupes professionnels, reconnaissance du site, appareil de mesure du gaz, etc.).

L'objectif est de saisir les différents aspects de la situation pendant toute la durée de l'intervention afin d'en déduire la stratégie d'intervention et les mesures immédiates nécessaires et de les mettre en œuvre.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... s'informent de manière structurée sur les aspects essentiels de l'événement, tout au long de l'intervention (type, ampleur, nombre de personnes touchées/ blessées/ malades, conditions environnementales, dynamique, etc.). ... identifient les dangers réels et potentiels. ... s'informent sur les forces d'intervention et les ressources mobilisées, disponibles et présentes sur place.
	P	... comparent le modèle mental issu de la demande d'intervention à la situation sur place et l'adaptent en conséquence. ... analysent les informations obtenues sur l'événement, le danger, les influences environnementales et la disponibilité des forces et ressources d'intervention, afin de préparer l'intervention. ... pendant l'intervention, évaluent à plusieurs reprises les aspects de la situation qui sont déterminants pour l'intervention.
	R	... se construisent un modèle mental de la situation, focalisé sur les aspects essentiels de celle-ci, et sont capables de l'expliquer de manière claire et concise à toutes les personnes concernées. ... identifient les changements de la situation en cours de mission et adaptent leur stratégie d'intervention en conséquence.

	E	... remettent en question leur modèle mental en permanence, afin de déceler d'éventuels points faibles. ... si la situation change, reconsidèrent les axes prioritaires de l'intervention et la réorientent si nécessaire.
--	---	---

1.3 Gérer les risques et les dangers

Situation :

Pendant les interventions, les AMB dipl. ES et les autres personnes impliquées peuvent courir différents risques et dangers. Il s'agit en particulier de l'exposition à des agents pathogènes, des matières toxiques ou des agents physiques, tels que la chaleur et le bruit. En outre, il existe un risque accru de blessure, par exemple lors d'interventions sur la route, sur des chantiers de construction ou avec des patients et d'autres personnes agressives. Ces interventions peuvent causer des blessures, des maladies, des contaminations, des traumatismes, etc. pour les AMB dipl. ES et les autres personnes concernées.

Les AMB dipl. ES adoptent des comportements de prévention et se protègent eux-mêmes et les autres des risques et dangers en utilisant les aides, équipements et techniques disponibles.

L'objectif est de reconnaître les dangers et de contrer le risque de conséquences physiques et psychologiques pour soi-même et les autres personnes concernées.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... identifient les risques et les dangers possibles dès l'ordre d'intervention et ultérieurement, lorsqu'ils font le bilan de la situation. ... perçoivent les dangers et les risques potentiels. ... identifient les réactions de stress chez eux-mêmes et chez les personnes impliquées.
	P	... choisissent les aides techniques, les équipements, les techniques ainsi que autres experts et groupes professionnels propres à réduire les risques. ... décident des mesures de sécurité à appliquer de manière permanente. ... anticipent les réactions des personnes impliquées qui pourraient compromettre l'intervention ... en prenant leurs décisions, tiennent également compte des éventuels dommages à long terme.
	R	... utilisent les aides techniques, équipements et techniques de manière professionnelle et adaptée à la situation. ... prennent en charge les personnes présentant des symptômes de stress, dans la mesure où l'intervention le permet. ... mettent en œuvre les mesures destinées à prévenir les dommages à long terme.
	E	... évaluent l'efficacité des aides techniques, des équipements et des techniques utilisés et prennent des mesures supplémentaires si nécessaire. ... organisent un débriefing pour l'équipe si nécessaire.

1.4 Assumer des tâches de direction

Situation :

Lorsqu'une intervention concerne uniquement un patient, la personne qui la dirige a pour tâche de communiquer la stratégie définie à toutes les personnes impliquées. En définissant la mission de façon claire et ciblée, elle doit faire en sorte que l'intervention se déroule de manière efficace et sûre.

Lorsqu'une intervention concerne plusieurs patients (par ex. accidents de la route, intoxications, etc.), il faut décider rapidement s'il est nécessaire de faire intervenir un échelon de conduite supplémentaire (échelon hiérarchique supérieur). Dans ce cas, ou dans le cas d'un événement majeur, la première équipe sur place doit assurer la conduite de l'intervention, jusqu'à l'arrivée de l'ambulancier chef des secours désigné.

L'objectif est de prendre des décisions tactiques, guidées par le souci d'obtenir un bon résultat pour les patients, et de les imposer. Lors d'un événement majeur, il convient de déterminer le flux des patients et de représenter l'expertise des services d'urgence auprès de la direction générale de l'intervention.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... identifient la priorité de l'intervention. ... identifient le problème en suivant le rythme de conduite de l'intervention. ... se remémorent les conditions professionnelles, organisationnelles et juridiques servant de cadre à l'intervention et en tiennent compte pour prendre leurs décisions.
	P	... procèdent à une évaluation de la situation, en suivant le rythme de conduite de l'intervention. ... fixent les objectifs et les priorités tactiques de l'intervention. ... se basent sur l'identification du problème et sur l'évaluation de la situation pour en déduire des mesures concrètes, prévoyant si possible différentes options (prise de décision).
	R	... représentent les intérêts des services de secours auprès de la direction générale de l'intervention. ... instruisent et dirigent toutes les personnes impliquées dans l'intervention, selon l'échelon où ils se situent. ... exécutent les ordres selon le rythme de conduite de l'intervention.
	E	... tiennent compte de la dynamique de la situation pendant l'intervention, évaluent en permanence les décisions prises et les ordres donnés et les adaptent si nécessaire. ... procèdent aux débriefings et en consignent les conclusions. ... identifient les réactions de stress chez eux-mêmes et au sein de l'équipe, les thématisent et, les signalent si nécessaire à l'échelon hiérarchique supérieur ou à la centrale d'appels d'urgence. ... mènent régulièrement une réflexion sur leur rôle de chef d'équipe.

1.5 Réaliser la documentation de l'intervention

Situation :

Chaque intervention fait l'objet d'une documentation (dossier). Toutes les données significatives, relatives à l'intervention, doivent être enregistrées selon les directives de l'entreprise et les impératifs juridiques, de manière exhaustive, fidèle à la vérité et objective. Les données sont utilisées pour la remise du patient, la facturation, l'assurance de la qualité et, le cas échéant, pour la formation et la recherche. La protection et la sécurité des données doivent toujours être assurées. Lorsqu'une intervention donne lieu à une procédure juridique ou lorsqu'il faut informer le public, la documentation de l'intervention joue un rôle déterminant. La constitution d'un dossier exhaustif, fidèle à la vérité et objectif de l'intervention est d'autant plus importante.

L'objectif est de pouvoir reconstituer le déroulement de l'intervention.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... identifient en permanence les informations significatives pour la documentation, tout au long de l'intervention. ... se remémorent les aspects juridiques de la documentation de l'intervention et peuvent fournir des informations à ce sujet.
	P	... définissent le volume et la structure de la documentation en fonction de son but.
	R	... sont capables d'utiliser les outils de documentation de l'entreprise. ... relèvent les informations de manière exhaustive, fidèle à la vérité et objective, en utilisant la terminologie professionnelle adéquate. ... veillent à un traitement correct et un archivage sécurisé des documents.
	E	... contrôlent si la documentation répond aux exigences et directives. ... identifient la nécessité de procéder à des corrections et/ou des ajouts et modifient la documentation de l'intervention en conséquence.

Domaine de compétence 2 : coopération

Les AMB dipl. ES communiquent de manière ciblée, de façon intra- et interprofessionnelle, avec les membres de l'équipe et les autres spécialistes et groupes professionnels. Ils connaissent les méthodes de travail des spécialistes associés et travaillent avec eux et avec d'autres groupes professionnels de manière attentive, ciblée et efficace. Ils prennent en charge et remettent les patients en se basant sur des rapports structurés et veillent ainsi à ce qu'aucune information pertinente ne soit perdue à la transmission du dossier.

2.1 Coopérer au sein de l'équipe ainsi qu'avec les autres spécialistes et groupes professionnels

Situation :

Pendant l'intervention, il faut communiquer au sein de l'équipe ainsi qu'avec d'autres spécialistes et groupes professionnels de manière efficace et ciblée, souvent alors que le temps presse. Il est fréquent que la communication soit entravée par divers facteurs : bruit, distance, multiplicité des tâches confiées aux personnes impliquées, ou encore difficultés techniques au niveau de la communication radio ou par téléphone mobile.

L'objectif est d'organiser la communication au sein de l'équipe ainsi qu'avec les autres spécialistes et groupes professionnels afin qu'ils puissent effectuer toutes leurs tâches de manière ciblée.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... identifient le besoin en communication au sein de l'équipe ainsi qu'avec d'autres spécialistes et groupes professionnels, en fonction de la situation donnée. ... déterminent les informations qu'ils doivent demander aux autres membres de l'équipe ainsi qu'aux autres spécialistes et groupes professionnels.
	P	... hiérarchisent les informations et déterminent les membres de l'équipe ainsi que les spécialistes et groupes professionnels auxquels elles sont destinées, en particulier lorsque des changements critiques se produisent ou que le temps presse. ... fixent immédiatement la forme et le mode de communication à utiliser. ... définissent le contenu de la communication de manière à ce qu'elle soit efficace et précise.
	R	... mettent les informations nécessaires à la disposition des autres spécialistes et groupes professionnels. ... consultent en permanence les personnes avec lesquelles ils coopèrent. ... lorsque des mesures importantes sont prises, formulent les motifs qui justifient la mesure, de telle manière que les autres spécialistes et groupes professionnels impliqués puissent la juger et la comprendre. ... appliquent des techniques de communication (par ex. communication en boucle fermée) qui assurent la compréhension de l'information.
	E	... vérifient que les informations ont été comprises correctement par les destinataires. ... évaluent la technique de communication et l'adaptent si nécessaire.

2.2 Collaborer au sein de l'équipe ainsi qu'avec d'autres spécialistes et groupes professionnels

Situation :

Lors de nombreuses interventions, d'autres spécialistes et groupes professionnels sont impliqués sur place ou sous une autre forme pendant l'intervention. Pour que l'intervention réussisse, la coopération doit fonctionner parfaitement, même dans l'urgence. Cet impératif s'applique non seulement à la collaboration avec les spécialistes et les autres groupes professionnels, mais aussi au sein de l'équipe. Les AMB dipl. ES doivent donc connaître les méthodes de travail et les ressources des spécialistes ainsi que des autres groupes professionnels impliqués et être en mesure d'organiser la coopération en conséquence.

L'objectif est de contribuer à mettre en place une coopération harmonieuse, permettant d'atteindre le but de la mission de manière efficace.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... déduisent la coopération nécessaire de la demande d'intervention et du bilan de situation sur place. ... identifient la coopération nécessaire pendant l'intervention, en fonction de la situation et en particulier lors de changements critiques et lorsque le temps presse. ... connaissent ou évaluent les possibilités de coopération des spécialistes et groupes professionnels impliqués.
	P	... déterminent dans quelles circonstances une coopération avec d'autres spécialistes et groupes professionnels est opportune. ... prévoient le type de collaboration et leur propre rôle, en fonction de la situation.
	R	... coopèrent au sein de l'équipe ainsi qu'avec d'autres spécialistes et groupes professionnels de manière efficace et ciblée, même lorsque le temps presse.
	E	... contrôlent la collaboration en permanence et l'optimisent si nécessaire. ... mènent une réflexion sur leur propre rôle en matière de coopération et l'adaptent si nécessaire.

2.3 Prendre en charge ou transmettre les patients selon un rapport structuré

Situation :

Les AMB dipl. ES interviennent aux interfaces entre la situation sur le site de l'événement et la remise du patient à la structure hospitalière d'accueil/au lieu de destination.

Pour que le traitement des patients soit sûr et ciblé, il est important de relever et de transmettre toutes les informations sur l'événement, l'état du patient, les traitements effectués et l'évolution de l'état de santé. Les rapports de prise en charge et de remise doivent être établis de manière structurée et en utilisant une terminologie professionnelle adaptée.

L'objectif est d'assurer le flux de l'information aux interfaces en utilisant des rapports structurés et une procédure standardisée.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... clarifient dès le départ le déroulement du rapport avec l'institution qui remet ou prend en charge le patient. ... reçoivent les informations orales et écrites lors de la prise en charge des patients et pondèrent leur importance. ... pendant l'intervention, identifient les informations qui pourraient se révéler importantes pour la remise des patients.
	P	... évaluent l'état des patients à partir des informations du rapport et, le cas échéant, en déduisent la nécessité de faire appel à un soutien supplémentaire. ... sélectionnent les informations à disposition de manière à transmettre celles qui sont pertinentes.
	R	... procèdent dès la prise en charge à la mobilisation d'autres ressources, si nécessaire. ... effectuent la prise en charge et la remise des patients de manière structurée et en utilisant une terminologie professionnelle adaptée. ... lorsqu'ils remettent les patients à une institution, tiennent compte des processus que celle-ci applique.
	E	... vérifient l'exhaustivité et la cohérence des informations reçues et demandent si nécessaire des renseignements supplémentaires. ... s'assurent que les informations ont été comprises et classifiées correctement par l'interlocuteur.

Domaine de compétence 3 : Prise en charge et soins préhospitaliers

Les AMB dipl. ES évaluent, soignent et surveillent les patients se trouvant dans une situation d'urgence, de crise ou de risque, quelle qu'en soit la complexité. Pour ce faire, ils maîtrisent les mesures préhospitalières de traitement et de soins. Ils communiquent avec les patients, les personnes impliquées et les tiers de manière appropriée, compte tenu de la situation.

3.1 Évaluer les patients et fixer les priorités du traitement

Situation :

Sur place, il faut évaluer l'état de santé des patients de façon systématique et rapide, dans les circonstances données. De ce bilan, il convient de déduire les priorités du traitement à appliquer et la stratégie en termes d'hospitalisation ou de non-transport. Pendant l'intervention, ce processus doit être répété régulièrement dans le cadre de la réévaluation de la situation.

L'objectif est de pouvoir débiter le traitement préhospitalier selon les priorités établies.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... reconnaissent chez les patients les signes et symptômes qui fournissent des indications sur leur état de santé. ... décèlent sur place les facteurs ayant un effet sur la santé, tels que les médicaments ou l'alcool.
	P	... font le lien entre leurs constatations et l'état du patient et en tirent des conclusions. ... fixent les étapes suivantes de l'évaluation et du traitement du patient ainsi que de la stratégie d'intervention.
	R	... interrogent les patients de manière ciblée. ... examinent les patients du point de vue clinique et en utilisant des instruments de diagnostic. ... évaluent l'état de santé des patients. ... définissent une stratégie à partir des informations recueillies et fixent les priorités de leur intervention et du traitement.
	E	... contrôlent en permanence l'état de santé des patients et adaptent les mesures si nécessaire. ... vérifient et adaptent en permanence leurs choix stratégiques et les priorités qu'ils ont définies.

3.2 Réaliser les mesures médicales immédiates

Situation :

Il faut assurer la prise en charge et les soins préhospitaliers des patients qui se trouvent dans un état de santé critique. Il convient de prendre des mesures immédiates à chaque instant, afin de maintenir les fonctions vitales des patientes. Pour ce faire, il peut être nécessaire d'interrompre les procédures et travaux en cours.

L'objectif est de rétablir et de maintenir les fonctions vitales des patients.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence lorsqu'ils

Critères de performance	I	... détectent à chaque instant et immédiatement les menaces compromettant les fonctions vitales ou les défaillances de celles-ci chez les patients. ... identifient le type de menace et sa cause possible.
	P	... fixent les mesures immédiates nécessaires, en fonction de la situation.
	R	... maîtrisent et exécutent les mesures immédiates nécessaires dans toutes les circonstances.
	E	... contrôlent l'efficacité des mesures immédiates mises en œuvre et les complètent si nécessaire par d'autres mesures.

3.3 Procèdent à la prise en charge, au traitement et aux soins préhospitaliers en fonction de la situation

Situation :

Dans le domaine préhospitalier, les AMB dipl. ES prennent en charge, traitent et soignent de manière autonome les personnes nécessitant une aide.

Pour ce faire, ils établissent une relation de confiance avec les patients, tout en respectant leurs besoins, leur autonomie, leur dignité et leur individualité

L'objectif est de parvenir à un rétablissement rapide et complet ou de prévenir l'invalidité.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... identifient, dans une situation donnée, la prise en charge, les traitements et les soins nécessaires. ... reconnaissent les signes indiquant un changement de l'état de santé.
	P	... sélectionnent les faits importants pour la prise en charge, le traitement et les soins préhospitaliers. ... établissent des priorités quant à la prise en charge, au traitement et aux soins préhospitaliers, définissent et planifient les mesures, selon l'évaluation de la situation et la stratégie d'intervention choisie.
	R	... mettent en œuvre les mesures de prise en charge, de traitement et de soins préhospitaliers, de manière autonome et responsable. ... maintiennent la relation de confiance avec les patients ... protègent et respectent les besoins des patients, leur autonomie, leur dignité et leur individualité.

E	... vérifient l'efficacité et la qualité des mesures mises en œuvre. ... évalue l'adéquation des mesures, compte tenu des besoins, de l'autonomie, de la dignité et de l'individualité des patients. ... adaptent si nécessaire la prise en charge, le traitement et les soins.
---	---

3.4 Communiquer de manière adéquate avec les patients et les tiers

Situation :

Dans les cas d'urgence, les patients et les tiers se trouvent souvent dans une situation exceptionnelle dont découlent des besoins spécifiques en communication. Les AMB dipl. ES doivent être en mesure d'utiliser des formes de communication adéquates, tout en effectuant le sauvetage et en mettant en œuvre les mesures préhospitalières. Ils doivent être attentifs à tous les messages et signes verbaux et non verbaux et être conscients de leur propre façon de communiquer et de son impact. En outre, ils tiennent compte d'éventuelles différences de normes et de valeurs (statut social, culture, religion etc.).

L'objectif est d'établir, grâce à une communication adaptée à la situation, une relation de confiance qui permette d'assurer le bon déroulement de l'intervention.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils ...

Critères de performance	I	... évaluent les besoins en communication des patients et des tiers ... identifient les obstacles à la communication, qu'ils soient dus à l'évènement ou aux différences linguistiques, sociales, culturelles ou religieuses.
	P	... définissent les besoins en communication en tenant compte des priorités du traitement. ... choisissent les méthodes et les formes de communication qui renforcent les bases de la relation de confiance. ... intègrent les aspects linguistiques, sociaux, culturels et religieux dans la planification de la communication.
	R	... informent les patients et les tiers par une communication appropriée des mesures qui devront être prises. ... s'informent sur les besoins des patients. ... communiquent de façon appropriée dans toutes les situations avec les patients et respectent leurs besoins en matière de communication. ... utilisent des méthodes et des formes de communication adaptées à la situation.
	E	... vérifient si la communication atteint son objectif et si le contenu communiqué a été bien compris. ... adaptent la communication si nécessaire. ... réfléchissent à leur propre communication et à son impact sur ce qui fonde la relation de confiance.

3.5 Assurer la surveillance des patients

Situation :

Pendant toute la durée de l'intervention, l'état du patient doit être surveillé en permanence, en fonction de la gravité de la blessure ou de la maladie et traitements qui ont été mis en œuvre. Pour ce faire, les AMB dipl. ES s'appuient sur l'évaluation clinique aussi bien que sur les paramètres du monitoring. Les procédures de surveillance appliquées doivent être choisies en fonction de la situation. Les éventuels facteurs perturbateurs qui pourraient influencer les résultats de la surveillance sont pris en compte et correctement interprétés par les AMB dipl. ES.

L'objectif est de s'assurer, grâce à la surveillance continue, que tout changement de l'état du patient sera détecté.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

I	... se remémorent en permanence les résultats de l'évaluation structurée du patient ainsi que des mesures préhospitalières mises en place. ... repèrent les paramètres qui indiquent des changements de l'état de santé du patient.
P	... déduisent en permanence la suite du déroulement de l'intervention et les mesures préhospitalières correspondantes des résultats de la surveillance. ... définissent les paramètres qui doivent être surveillés. ... choisissent la méthode de surveillance la plus appropriée. ... créent des conditions de surveillance préhospitalière propres à réduire les facteurs perturbateurs à un minimum.
R	... effectuent de manière adéquate la surveillance clinique et la surveillance technique en utilisant les appareils disponibles. ... informent les patients sur la surveillance et sur ses résultats. ... assurent une surveillance adaptée à la situation. ... réagissent de façon adéquate lorsque les paramètres de surveillance affichent des valeurs critiques.
E	... examinent de manière critique les valeurs mesurées et écartent toute possibilité d'erreur de mesure et d'interprétation. ... ajustent la surveillance si nécessaire. ... veillent à ce que la surveillance soit documentée de manière exhaustive, fidèle et objective.

Domaine de compétence 4 : sauvetage et transport

Les AMB dipl. ES prennent des mesures adaptées à la situation pour le sauvetage des patients et coordonnent, si nécessaire, les mesures avec d'autres spécialistes et groupes professionnels. Ils appliquent les techniques adéquates pour le sauvetage et le positionnement. Ils maîtrisent la conduite de véhicules d'intervention dans toutes les circonstances et garantissent ainsi le transport des patientes en toute sécurité.

4.1 Planifier, communiquer et mettre en œuvre les mesures de sauvetage.

Situation :

Les patients peuvent être en danger ou dans une situation difficile. Les AMB dipl. ES sont en mesure d'utiliser des techniques de sécurité et de sauvetage, tout en appliquant des mesures d'autoprotection. Ils interviennent souvent en coopération avec d'autres spécialistes et d'autres groupes professionnels.

Dans les interventions quotidiennes, il s'agit souvent de personnes ayant fait une chute et qui se trouvent dans une situation difficile. Il faut tout d'abord créer les conditions permettant d'évaluer leur état et dispenser les soins appropriés.

L'objectif est d'assurer la prise en charge préhospitalière du patient à l'aide des techniques de sauvetage.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... identifient les conditions du sauvetage et la nécessité des mesures de protection à prendre. ... identifient les situations dangereuses pour les patients, les tiers et eux-mêmes.
	P	... choisissent les ressources et les techniques de sauvetage les plus appropriées. ... intègrent dans leur réflexion les dangers et les risques des mesures prévues pour le sauvetage. ... si nécessaire, demandent rapidement l'aide d'autres spécialistes ou groupes professionnels.
	R	... mettent en œuvre les mesures de protection nécessaires. ... utilisent les ressources et techniques de sauvetage en toute sécurité. ... coopèrent avec d'autres spécialistes et groupes professionnels lors du sauvetage. ... surveillent le déroulement du sauvetage et, si nécessaire, donnent des instructions pour les mesures de sauvetage à d'autres spécialistes et groupes professionnels.
	E	... contrôlent les ressources et techniques choisies tout au long du sauvetage et les adaptent si nécessaire.

4.2 Installer et transporter en fonction des besoins de la situation

Situation :

Pendant l'intervention et le transport, les patients sont positionnés en fonction de leur état clinique.

Les mesures de positionnement doivent être maintenues pendant les transports et les transferts sur le lieu de l'évènement ainsi que pendant le transport avec les moyens de sauvetage terrestres ou aériens jusqu'au lieu de destination.

Il convient d'utiliser les moyens de transport appropriés pour l'acheminement jusqu'au lieu de destination. La décision doit prendre en compte l'état du patient, la topographie, les conditions météorologiques, les conditions de circulation ainsi que la distance jusqu'au lieu de destination.

L'objectif est d'acheminer les patients positionnés de manière professionnelle et bénéficiant des soins appropriés, à la bonne destination, en temps voulu, avec les moyens de transport adéquat.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... constatent l'état des patients et identifient les conditions dont il faut tenir compte pour le positionnement pendant le sauvetage et le transport. ... sont conscients des besoins des patients en matière de positionnement. ... connaissent les prestations des cliniques de la zone d'intervention et des cliniques interrégionales ainsi que les distances correspondantes.
	P	... déduisent et définissent le positionnement approprié en se basant sur l'état des patients. ... comparent les besoins des patients avec les normes, les directives et la situation sur place. ... déterminent rapidement la destination. ... choisissent le moyen de transport le plus approprié.
	R	... effectuent le positionnement du patient de manière professionnelle, en utilisant les techniques appropriées et le maintiennent pendant le transport. ... dans la mesure du possible, tiennent compte des besoins du patient lors du positionnement et du transport. ... effectuent le transport en fonction de l'état du patient.
	E	... vérifient l'adéquation des décisions et des mesures prises et les adaptent si nécessaire.

4.3 Conduire les véhicules d'intervention de manière sûre et adéquate dans toutes les circonstances

Situation :

Pour les AMB dipl. ES, les véhicules d'intervention sont un instrument de travail essentiel. Ils maîtrisent la conduite des véhicules en toutes circonstances. Lorsqu'ils utilisent les signaux prioritaires, ils sont conscients du risque accru d'accident pour leur propre personne et les autres usagers. Ils conduisent de manière vigilante, concentrée et irréprochable, en particulier lorsqu'ils font usage de leur droit particulier de priorité. Ils tiennent compte du fait que certains usagers ne perçoivent pas ou trop tard les signaux prioritaires, ou ne réagissent pas de manière adéquate. Dans le même temps, ils veillent à transporter les patients en toute sécurité pendant le trajet et en-dehors des situations d'urgence, à conduire de manière écologique.

L'objectif est d'adopter au quotidien une manière de conduire irréprochable et de minimiser le risque d'accident lors de l'utilisation des signaux prioritaires en faisant preuve de toute la prudence requise.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... tirent de l'ordre d'intervention les informations importantes pour les trajets à accomplir, comme l'urgence et le lieu de l'intervention. ... tiennent compte des informations concernant l'état des routes, les conditions de circulation et les conditions météorologiques. ... connaissent et prennent en compte la réglementation relative à l'utilisation du gyrophare bleu et de l'avertisseur sonore à deux tons. ... identifient rapidement l'endroit approprié où stationner le véhicule sur le lieu d'intervention.
	P	... définissent l'itinéraire vers le lieu d'intervention, de manière à ce qu'il soit adapté à la situation et approprié. ... tiennent compte de l'état du patient pour le choix de l'itinéraire. ... anticipent pendant tout le trajet les décisions à prendre, p.ex. choisir la voie à prendre, ralentir, accélérer. ... pendant le trajet, observent la circulation, anticipent le comportement des autres usagers et identifient d'éventuels dangers.
	R	... conduisent le véhicule d'intervention dans toutes les situations de manière irréprochable, vigilante et sûre. ... adaptent la conduite à l'état du patient. ... utilisent les signaux prioritaires, de manière adéquate et en respectant les dispositions légales. ... stationnent le véhicule d'intervention à un endroit sûr et permettant de garantir le bon déroulement de l'intervention, tout en tenant compte des autres ressources d'intervention et de leur sécurité.
	E	... examinent les décisions prises concernant l'itinéraire et le stationnement sur le lieu d'intervention et en tirent des conclusions pour des situations similaires. ... examinent le transport sous l'angle de la sécurité et du confort du patient. ... documentent de manière exhaustive, fidèle et objective, conformément aux dispositions internes ou légales, les situations critiques voire les dommages/accidents qui se sont produits lors de la conduite des véhicules d'intervention.

Domaine de compétence 5 : Technologie et infrastructure

Les AMB dipl. ES sont coresponsables du bon fonctionnement des véhicules et du matériel et des appareils d'intervention.

Lors de l'intervention, ils utilisent et mettent en œuvre de manière ciblée les technologies à disposition pour la collecte d'informations, l'évaluation, le traitement et la documentation et transmettent les résultats le cas échéant.

5.1 Gérer et entretenir les appareils, le matériel, les véhicules et toute l'infrastructure

Situation :

Pendant les interventions, les AMB dipl. ES doivent disposer à tout moment d'appareils, de matériel et de véhicules qui fonctionnent parfaitement. Ils contrôlent à cet effet le stock des appareils, du matériel et des véhicules ainsi que leur bon état de marche et leur disponibilité opérationnelle au début de leur service et après chaque utilisation. Ils signalent les défaillances, les dysfonctionnements et les anomalies aux services compétents, conformément aux processus en vigueur.

L'**objectif** est d'assurer à tout moment la disponibilité opérationnelle des appareils, du matériel et des véhicules.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... évaluent au début de leur service et après chaque intervention si les appareils, le matériel et les différentes parties des véhicules doivent être nettoyés ou remplacés et si le véhicule d'intervention est en état de marche. ... identifient les dysfonctionnements et les défaillances des appareils et des véhicules d'intervention dans le cadre de contrôles.
	P	... transmettent aux services compétents les constats de défaillances et de pénurie de matériel en temps voulu, de manière pertinente et conformément aux processus internes. ... décident si les appareils, le matériel ou les véhicules peuvent encore être utilisés ou s'ils doivent être mis hors service.
	R	... veillent à ce que le véhicule d'intervention soit équipé en fonction des conditions météorologiques et de l'état des routes et qu'il soit techniquement en état d'être utilisé. ... assurent l'entretien, le contrôle et l'approvisionnement des appareils, du matériel et des véhicules d'intervention, conformément à la réglementation interne de l'entreprise. ... éliminent correctement le matériel médical et autre. ... rédigent correctement les rapports concernant les dysfonctionnements, défaillances, dommages et l'insuffisance des stocks et les transmet aux services compétents.
	E	... établissent la documentation relative aux contrôles du matériel et des véhicules de manière exhaustive, fidèle et objective et la complètent si nécessaire.

5.2 Utiliser les aides techniques, médias et données numériques

Situation :

Dans le domaine préhospitalier, l'environnement technologique est de plus en plus numérisé, évolution qui se répercute sur le quotidien professionnel des AMB dipl. ES. Cette tendance concerne non seulement les données des patients mais aussi les appareils et les véhicules des services de sauvetage. Les AMB dipl. ES disposent tout au long des interventions de plus en plus d'outils numériques, tels que diverses applications pour téléphones portables qui donnent accès à des données relatives aux interventions d'urgence, aux médicaments, aux contacts ainsi qu'aux paramètres médicaux. Les interfaces numériques sont aussi de plus en plus présentes dans les appareils et les véhicules des services de sauvetage. Au regard de la protection de la personnalité et des données personnelles, cette évolution exige une utilisation responsable des aides techniques, des médias et des données numériques.

L'objectif est que les AMB dipl. ES soient des utilisateurs compétents des aides techniques et médias numériques dans le domaine préhospitalier et fassent un usage responsable des données.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... ont à l'esprit la législation en vigueur en matière de protection des données lorsqu'ils utilisent les aides techniques numériques. ... se tiennent en permanence au courant des développements en matière de logiciels et de matériel informatique utilisés dans le service de sauvetage.
	P	... décident quelles données doivent et peuvent être transmises, à qui, et sous quelle forme. ... décident quelles données disponibles sont pertinentes et fiables pour la prise de décision. ... décident eux-mêmes quels aides techniques, médias et données numériques peuvent être utilisés de manière sûre, ciblée et fiable, pour leur travail en général et lors d'interventions.
	R	... maîtrisent les logiciels et le matériel informatique et les utilisent de manière ciblée. ... respectent la législation relative à la protection des données lors de l'utilisation. ... participent à l'évaluation des nouvelles aides techniques, médias et données numériques.
	E	... vérifient si la législation relative à la protection des données a été respectée lors de l'utilisation des aides techniques, médias et données numériques. ... vérifient l'efficacité et l'adéquation des aides techniques médias et données numériques utilisés et procèdent à des ajustements/améliorations si nécessaire.

Domaine de compétence 6 : Développement

Les AMB dipl. ES veillent sur le long terme à leur propre santé. Ils savent gérer les situations complexes sur le plan éthique et juridique et respectent les directives et les principes en vigueur. Ils participent au développement de la qualité dans la chaîne de sauvetage, en particulier dans le service de sauvetage. Ils s'engagent pour le développement de la profession et participent aux projets de recherche à sujet. Ils suivent des cours de formation continue et s'impliquent dans la transmission des connaissances au sein de l'équipe.

6.1 Préserver sa santé et diminuer le stress physique et mental

Situation :

Le quotidien professionnel des AMB dipl. ES est marqué par des phases d'intensité très variable. Tension (phases de stress) lors des interventions et détente (phases de récupération) entre les interventions se succèdent à un rythme très rapide.

A cela s'ajoutent différents facteurs de stress, tels que l'imprévisibilité, la conduite avec les signaux prioritaires, les exigences imposées par la situation d'intervention et l'obligation de prendre des décisions dans l'urgence. D'autres caractéristiques de la profession se révèlent également éprouvantes : travail en équipes et, lors des interventions, travail dans des conditions qui, le plus souvent, ne sont pas ergonomiques.

C'est pourquoi les AMB dipl. ES doivent faire face à ces exigences physiques et psychiques et prendre des mesures de prévention pour éviter les conséquences d'éventuelles réactions de stress sur leur propre santé.

Le but est de préserver et de renforcer sur le long terme leur propre santé physique et psychique et d'assurer ainsi leur capacité de travail.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... identifient leurs réactions de stress physique et psychique et prennent conscience de leurs limites et d'un éventuel besoin d'intervention. ... connaissent des mesures qui leur conviennent pour prévenir et gérer leurs réactions de stress. ... identifient les possibilités de réduire leur propre stress dans une situation donnée
	P	... choisissent de leur propre initiative les mesures de prévention et de gestion du stress.
	R	... appliquent des mesures de prévention basées sur les connaissances des processus physiologiques et psychologiques dans les situations de stress propres à leur profession. ... sollicitent activement un soutien pendant et après les situations exigeant une forte mobilisation des ressources psychiques et/ou physiques et y recourent.
	E	... évaluent régulièrement de manière critique leur propre niveau de stress. ... évaluent le succès des mesures de prévention et de gestion du stress et des interventions, les adaptent si besoin est.

6.2 Respecter les principes éthiques et juridiques et mener une réflexion sur sa propre action

Situation :

Pendant l'intervention, les AMB dipl. ES sont confrontés quotidiennement à des questions éthiques et juridiques (mesures de contrainte en matière de soins, directives anticipées, droit de la protection de l'adulte etc.).

Situation 1 : Le patient souhaite mourir à la maison. Pour la famille, la situation n'est toutefois plus supportable.

Situation 2 : Le patient a pu être réanimé et remis dans un état stable à l'hôpital. Il s'avère alors qu'il existe des directives anticipées excluant toute mesure de réanimation.

Situation 3 : L'équipe des secours est confrontée sur le lieu d'intervention à une personne désorientée. Le patient ne perçoit plus son environnement et présente tous les signes d'une psychose. Un appel est lancé pour faire intervenir d'autres professionnels de la santé (médecin d'urgence/service d'urgences psychiatriques). Les AMB dipl. ES doivent gérer et sécuriser la situation jusqu'à leur arrivée. C'est uniquement lorsque le patient représente un danger concret pour lui-même ou pour autrui qu'ils peuvent et doivent intervenir activement.

Ces situations montrent que les principes éthiques et les normes juridiques peuvent être contradictoires et ne peuvent pas toujours être respectés lors des interventions.

Il peut arriver que les AMB dipl. ES aient les mains liées sur le plan juridique et ne puissent pas remplir leur mission, ou bien qu'en raison de l'urgence des décisions à prendre et pressés par le temps, ils n'aient pas ou ne puissent pas obtenir toutes les informations nécessaires. Ce qui a pour conséquence que les AMB dipl. ES se trouvent devant un dilemme éthique et juridique qui les oblige à prendre des décisions rapides sans avoir pu se consulter au préalable sur les questions d'éthique et de droit.

L'objectif est d'agir de manière professionnelle dans des situations conflictuelles sur le plan éthique et/ou juridique.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... connaissent et peuvent décrire leur propre attitude (normes et valeurs) par rapport aux dilemmes éthiques et juridiques. ... connaissent les possibilités et les limites éthiques et juridiques dans leur domaine professionnel et en sont conscients dans les situations d'intervention.
	P	... prennent en compte les directives et les prescriptions éthiques et juridiques générales et internes pour leurs décisions. ... évaluent les effets de leurs actions et interactions prévues et préparent des alternatives (si..., alors...).
	R	... respectent les directives et les prescriptions éthiques et juridiques générales et internes dans leur activité professionnelle. ... informent les personnes impliquées sur le déroulement de l'intervention dans un langage approprié et le justifient. ... agissent et interagissent dans des situations conflictuelles sur le plan éthique et juridiques en faisant preuve d'empathie, d'estime et de respect envers les autres.
	E	... mènent une réflexion sur leur propre action. ... adaptent, si besoin est, leur stratégie, leur action et leur propre attitude, sur la base de leur propre réflexion. ... établissent la documentation nécessaire de manière exhaustive, fidèle et objective.

6.3 Collaborer au développement de la qualité et de la profession

Situation :

Dans le quotidien professionnel des AMB dipl. ES, les erreurs ont toujours des répercussions importantes. C'est pourquoi ils doivent constamment assurer un haut niveau de qualité. Ils contribuent activement à l'assurance et au développement de la qualité dans leur propre service.

L'évolution de la médecine, de la société et de la technique exerce une forte influence sur le profil professionnel des AMB dipl. ES. Ceux-ci se mobilisent donc pour définir le développement de la profession et l'orientation future du champ professionnel. Ils s'appuient pour ce faire sur leurs connaissances du système de santé suisse et de l'économie de la santé. Du point de vue de la politique professionnelle, il est important de comprendre ces développements et d'y participer activement.

L'objectif est de participer activement au développement de la profession et de la qualité en menant une réflexion critique sur les méthodes de travail et la qualité du travail.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... utilisent les publications scientifiques et spécifiques actuelles comme sources d'information pour leur quotidien professionnel. ... analysent de manière objective les situations de travail et identifient les standards et les processus ou pratiques dépassés. ... s'informent activement sur le développement de la profession, les relations publiques et la politique professionnelle, ainsi que sur les standards en Suisse et à l'étranger.
	P	... analysent, comparent et trient les informations et élaborent différentes variantes en matière de procédure à suivre. ... présentent des propositions d'amélioration dans leur propre service en les justifiant.
	R	... contrôlent activement leurs propres performances. ... participent dans leur entreprise à des adaptations de processus ou de pratiques et appliquent de manière ciblée et objective des méthodes d'optimisation de processus telles que CRM (Crew Ressource Management) ou CIRS (Critical Incident Reporting System). ... participent au développement de la culture de l'erreur dans leur propre entreprise. ... abordent ouvertement les points critiques et assument leurs responsabilités. ... manifestent, par leur attitude, un haut degré de professionnalisme.
	E	... vérifient l'efficacité des optimisations de processus et leur adéquation par rapport aux résultats souhaités. ... accompagnent activement les processus de changement et les réorientent si nécessaire. ... mènent une réflexion sur leur propre développement personnel et professionnel. ... peuvent décrire la façon dont ils se mobilisent pour le développement de la qualité et de la profession.

6.4 Mettre en œuvre l'apprentissage permanent

Situation :

La médecine est une science qui évolue rapidement. Les connaissances et les compétences sont soumises à des changements permanents. Les connaissances acquises perdent de leur valeur et doivent donc être complétées par un nouveau savoir. Les progrès techniques tels que la numérisation accélèrent ce processus. La formation continue est indispensable pour les AMB dipl. ES car elle leur permet de prévenir ou de combler leurs déficits.

Les AMB dipl. ES continuent de progresser par le biais du perfectionnement et de la formation continue personnelle et spécifique à la profession et aux tâches. Ils constituent ainsi une ressource pour les autres collaborateurs. Ils soutiennent l'apprentissage dans la pratique et épaulent les étudiants sur les lieux de formation.

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie personnelle d'apprentissage permanent, de formation continue et de perfectionnement.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... s'informent sur les offres actuelles de formation continue et de perfectionnement. ... identifient leurs propres déficits de formation.
	P	... analysent les offres de formation en fonction de leurs besoins et planifient la mesure de formation en conséquence.
	R	... participent activement à des mesures de formation appropriées. ... appliquent les connaissances acquises dans la pratique quotidienne. ... transmettent leurs nouvelles connaissances et leur expérience.
	E	... évaluent le bénéfice de la formation continue ou du perfectionnement pour eux-mêmes. ... évaluent l'offre de formation par rapport à leurs attentes.

6.5 Participer au développement et à la diffusion des connaissances fondées sur les preuves

Situation :

Toutes les interventions sont traitées par une équipe. Les AMB dipl. ES se soutiennent mutuellement et encouragent l'apprentissage dans la pratique. En outre, ils accompagnent la formation professionnelle pratique des étudiants. La culture du debriefing et du feedback ainsi que les compétences de coaching constituent le fondement de ces activités.

Toutes les actions menées pendant l'intervention reposent sur des connaissances basées sur les preuves et/ou sur des décisions réfléchies.

Dans la mesure du possible, les AMB dipl. ES s'engagent dans des travaux scientifiques et des projets de recherche.

L'objectif est de s'engager pour le développement des connaissances basées sur les preuves, de les utiliser dans le quotidien, de les échanger et de les transmettre.

Dans cette situation, les AMB dipl. ES agissent avec compétence, lorsqu'ils...

Critères de performance	I	... identifient les lacunes et les connaissances insuffisantes au sein de l'équipe et les thématisent en conséquence. ... s'informent sur les développements actuels dans le domaine professionnel.
	P	... peuvent évaluer les attentes et les besoins des membres de l'équipe/des étudiants en matière de soutien. ... utilisent la littérature spécialisée actuelle pour suivre/traiter les évolutions et les problématiques qui apparaissent. ... choisissent les thèmes et les tendances devant être discutés ou traités au sein de l'équipe.
	R	... soutiennent les membres de l'équipe/les étudiantes en fonction de la situation et individuellement avec leurs connaissances théoriques et pratiques. ... participent à des travaux scientifiques et à des projets de recherche. ... s'engagent en tant qu'enseignants.
	E	... réfléchissent à leur méthode de travail en s'appuyant sur les faits disponibles. ... déduisent des résultats de leur réflexion des possibilités concrètes de développement. ... vérifient que les collègues et les étudiants effectuent le transfert des connaissances dans la vie quotidienne et le soutiennent si nécessaire.

3. Conditions d'admission

Les candidats sont admis à la filière de formation s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Ils disposent d'un titre de formation du niveau secondaire II (maturité, certificat de culture générale, ou certificat fédéral de capacité (CFC)
- Ils possèdent au moins le permis de conduire catégorie B
- Ils ont réussi la procédure d'admission

Les prestataires de la formation fixent les détails relatifs aux conditions d'admission et à la procédure d'admission dans le règlement d'étude, en tenant compte des besoins des entreprises assurant la formation pratique (art. 14 de l'OCM ES).

En cas de qualifications équivalentes à un certificat fédéral de capacité ou à un titre de formation du degré secondaire II, ce sont les prestataires de la formation qui tranchent. Ils décident de l'admission.

4. Organisation de la formation

Le plan d'études se base sur le profil de la profession et ainsi que sur les domaines de compétences et les compétences qui y sont décrits (chapitre 2.2).

La formation d'ambulancier dipl. ES est, en règle générale, une formation à plein temps et s'étend sur une période de trois ans au total (5400 heures de formation). Une année de formation compte en moyenne 1800 heures de formation.

Les acquis professionnels préalables peuvent être pris en compte (voir à ce sujet le chapitre 4.4).

4.1. Formes de formation proposées

La combinaison entre théorie et pratique est déterminante. La formation est constituée de composantes théoriques et pratiques qui forment un tout et garantissent l'acquisition et l'approfondissement des compétences professionnelles. Les prestataires de formation assument la responsabilité générale de toutes les composantes de la formation.

La formation est constituée des trois composantes suivantes :

- Formation théorique et pratique dispensée par les **écoles supérieures**
- Mise en pratique de la formation théorique-et pratique complète dans un **service de sauvetage**
- **Stages spécifiques** dans des professions apparentées

Formation théorique et pratique dispensée par les écoles supérieures :

Elle comprend :

- Les heures d'enseignement en contact direct
- L'étude autonome, individuellement ou en groupe
- Les autres cours et manifestations qui s'inscrivent dans le cadre de la filière de formation
- Les contrôles des connaissances et la procédure de qualification
- La mise en pratique

Formation pratique dans un service de sauvetage :

Cette formation est dispensée dans un service de sauvetage qui répond aux exigences stipulées (chapitre 4.3).

Elle comprend :

- Les interventions pratiques avec accompagnement andragogique et un degré d'autonomie croissant
- L'évaluation critique des interventions

Elle garantit :

- L'acquisition et l'approfondissement de toutes les compétences, définies au chapitre 2.3
- La mise en rapport des compétences acquises dans les écoles supérieures avec les compétences exigées dans la pratique
- L'acquisition d'une vaste expérience pratique

Stages spécifiques :

Le choix des stages est effectué par les prestataires de formation, en fonction des spécificités régionales. La gamme des stages proposés comprend au minimum les domaines suivants :

- Soins (p.ex. service d'aide et de soins à domicile (Spitex), gériatrie, soins aigus, pédiatrie, soins palliatifs, psychiatrie)
- Service d'urgence
- Anesthésie
- Soins intensifs
- Centrale d'appels d'urgence sanitaire

Les stages dans des professions apparentées se déroulent dans une institution qui répond aux exigences stipulées (chapitre 4.3).

Pondération des différentes composantes de la formation

Composantes de la formation	Pourcentage	Heures de formation
Formation théorique et pratique à l'école supérieure	35 – 40%	1890 – 2160
Formation pratique dans un service de sauvetage	40 – 55%	2160 – 2970
Formation pratique dans des professions apparentées (stages spécifiques)	10 – 15%	540 – 810
Total	100%	5400

4.2. Coordination entre les composantes théoriques et pratiques de la formation

La formation pratique fait partie intégrante de la formation considérée dans son ensemble et participe à la qualification. Elle est-coordonnée avec la formation théorique de façon pertinente.

Les conditions de la **formation pratique dans un service de sauvetage** sont fixées par le prestataire de la formation et le service de sauvetage dans un concept de formation pratique. Le prestataire de la formation définit la structure générale du concept de formation pratique, tandis que les services de sauvetage sont chargés de son élaboration détaillée. Les prestataires de formation coordonnent entre eux la structure du concept de formation pratique.

Les exigences relatives à la formation pratique sont fixées dans un contrat passé entre le prestataire de la formation, le service de sauvetage et la personne en formation.

Le prestataire de la formation et les services de sauvetage fixent les exigences et les conditions auxquelles doit répondre la **formation pratique dans les professions apparentées (stages spécifiques)**, en tenant compte des besoins des institutions dans lesquelles se déroulent les stages spécifiques (art. 10, al. 1 OCM ES).

Tâches du prestataire de la formation

Le prestataire de la formation assure la formation théorique et pratique.

Le prestataire de la formation est responsable de la formation dans son ensemble. Il dispose d'un plan d'études qui décrit la coordination des différentes composantes de la formation ainsi que le partage des tâches en matière de transmission des compétences, entre le prestataire de la formation et les entreprises qui assurent la formation pratique (service de sauvetage, institutions où se déroulent les stages spécifiques).

Le prestataire de la formation coordonne la coopération avec les entreprises de formation pratique. Il veille au respect des conditions minimales applicables à la formation pratique, telles que définies dans le présent plan d'études cadre.

Si les conditions de formation minimales ne sont pas remplies par l'entreprise formatrice, le prestataire de la formation peut mettre un terme à la coopération avec l'entreprise et à la formation pratique de l'étudiant dans cette entreprise.

Le prestataire de la formation communique aux entreprises assurant la formation pratique le contenu général du plan d'études cadre. Il définit les compétences à acquérir pour la pratique et prend en compte les souhaits et intérêts des entreprises assurant la formation pratique et, lorsque c'est pertinent, ceux des organismes de la branche.

Le prestataire de la formation fournit des informations sur:

- Le plan d'études
- Les objectifs de la formation
- L'organisation et la planification de la formation
- L'organisation de la procédure de qualification et les critères d'évaluation applicables

Tâches du service de sauvetage

Le service de sauvetage assure la formation pratique selon le concept de formation pratique. Il favorise l'apprentissage dans des situations de travail concrètes. Le service de sauvetage assure la communication avec l'école supérieure.

Tâches de l'institution responsable du stage spécifique

L'institution assure la formation pratique dans des domaines d'activité proches de celui des ambulancières et ambulanciers (stage spécifique). Elle favorise l'apprentissage dans des situations de travail concrètes. Dans le cadre du stage, les personnes en formation exercent des activités qui, en règle générale, sont exceptionnelles dans les services de sauvetage, mais qu'elles doivent maîtriser pour acquérir les compétences requises.

4.3. Exigences posées au service de sauvetage et à l'institution responsable du stage spécifique

Exigences posées au service de sauvetage

Le service de sauvetage remplit les exigences légales. Il dispose des ressources humaines et structurelles nécessaires pour être en mesure de dispenser la formation avec compétence (art. 10, al. 3, OCM ES). Il dispose d'un concept de formation pour l'accompagnement et l'encadrement des étudiants. Il désigne les praticiens formateurs responsables de la formation des étudiants au sein du service de sauvetage. Ils sont titulaires d'un diplôme d'ambulancier ES, et disposent d'une expérience professionnelle de deux ans dans le domaine de formation. Ils possèdent en outre une qualification en pédagogie professionnelle équivalant à 100 heures de formation (art. 44, let. c, OFPr). Ils en justifient par voie d'attestation de cours ou par portfolio personnel.

Exigences posées à l'institution responsable du stage spécifique

L'institution se conforme, aux exigences légales, pour autant qu'elles existent³, L'institution dispose des ressources humaines et structurelles nécessaires pour être en mesure de dispenser la formation avec compétence. Elle désigne un professionnel possédant un profil adéquat, qui est responsable de la formation de l'étudiant.

4.4. Possibilités de prise en compte

Les formations professionnelles antérieures peuvent être dûment prises en compte par le prestataire de la formation, pour autant que l'étudiant puisse prouver qu'il a acquis les compétences demandées. Il n'existe pas de formation initiale pouvant servir de référence. Les prestataires de formation décident «sur dossier» du nombre d'heures de formation pouvant être prises en compte.

Titulaires du brevet fédéral de technicien ambulancier

Pour les titulaires du brevet fédéral de technicien ambulancier, la formation se réduit à 3600 heures.

Pondération des différentes composantes de la formation pour les techniciennes ambulancières et les techniciens ambulanciers avec brevet fédéral

Composantes de la formation	Pourcentage	Heures de formation
Formation théorique et pratique à l'école supérieure	35 – 40%	1260 – 1440
Formation pratique dans un service de sauvetage	40 – 55%	1'440 – 1'980
Formation pratique dans des professions apparentées (stages spécifiques)	10 – 15%	360 – 540
Total	100%	3600

³ Il n'existe pas d'exigences légales dans tous les cantons. Dans les cantons où elles existent, elles doivent être remplies.

5. Procédure de qualification

5.1. Promotion

En cours de formation, toutes les compétences énoncées dans le chapitre 2.3 font l'objet d'attestations de compétences. Toutes les performances et notamment les compétences, acquises sont évaluées à l'aide d'outils qui répondent aux critères de validité, de fiabilité et d'objectivité.

Deux promotions sont prévues. Les résultats obtenus au cours de la première année de formation sont décisifs pour la promotion en deuxième année de formation. Les résultats obtenus au cours de la deuxième année de formation sont décisifs pour la promotion en troisième année de formation. La promotion est fixée dans le règlement de promotion de l'école.

La promotion porte aussi bien sur les résultats obtenus dans les composantes scolaires (théoriques et pratiques) que sur les performances fournies lors de la formation dans le service de sauvetage ou pendant les stages spécifiques.

Le prestataire de la formation règle les détails de la promotion (art. 14, OCM ES).

5.2. Procédure de qualification finale

Objet

La filière de formation s'achève par une procédure de qualification finale. Cette procédure de qualification évalue l'interaction des compétences acquises au cours de la formation. Elle est constituée des trois composantes suivantes :

- un travail de diplôme ou de projet orienté vers la pratique
- une qualification de stage
- un entretien d'examen

Conditions d'admission à la procédure de qualification finale

Les étudiants sont admis à la procédure de qualification finale si :

- la troisième année de formation est achevée conformément au règlement de promotion du prestataire de la formation.
- le candidat est titulaire du permis de conduire une ambulance d'un poids maximal de 7,5t
- les autres conditions d'admission à l'examen sont remplies, conformément au règlement de promotion du prestataire de la formation.

Déroulement de la procédure de qualification finale

Les prestataires de la formation sont responsables du déroulement de la procédure de qualification finale. Des expertes venant de la pratique participent au déroulement de la procédure de qualification finale et à l'évaluation des performances des étudiantes. Ces expertes disposent d'une expérience préhospitalière et andragogique. Pour chaque partie de l'examen, au moins un expert est titulaire d'un diplôme d'ambulancier ES ou d'un certificat de reconnaissance d'un titre professionnel étranger équivalent. L'indépendance des expertes par rapport aux étudiantes est garantie.

Travail de diplôme ou de projet orienté vers la pratique

Le travail de diplôme ou de projet a pour objet l'approfondissement d'un thème lié au domaine professionnel du sauvetage et se fonde sur les compétences demandées.

Qualification de stage

La qualification de stage prend en compte les résultats obtenus pendant la formation pratique dans le service de sauvetage. La qualification est délivrée par les services de sauvetage. A cet effet, le prestataire de formation met un formulaire spécial à disposition. Ce document est élaboré par l'organe responsable.

Entretien d'examen

L'entretien d'examen se réfère à des situations professionnelles et sert à évaluer les compétences professionnelles. Les prestataires de la formation utilisent pour ce faire des outils uniformisés permettant d'évaluer les compétences conformément au plan d'études cadre. L'organe responsable en assure le développement.

Le prestataire de la formation est responsable de l'entretien d'examen.

Évaluation

Le travail de diplôme ou de projet, la qualification de stage et l'entretien d'examen sont évalués séparément.

La formation est considérée comme achevée si l'étudiante a réussi les différentes parties de l'examen constituant la procédure de qualification finale.

Le prestataire de la formation fixe les détails relatifs aux parties de l'examen constituant la procédure de qualification finale dans son règlement d'études (art 14, OCM ES).

Possibilités de répétition

L'étudiant a la possibilité de répéter les parties de la procédure de qualification finale qui ont été jugées insuffisantes. S'il ne réussit pas la procédure de qualification finale, il dispose des possibilités de répétition suivantes :

- Le travail de diplôme peut être remanié ou recommencé une fois.
- Si la qualification de stage est insuffisante, la période de stage peut être répétée une fois.
- L'entretien d'examen peut être répété une fois.

Si, au terme de la répétition, le résultat demeure insuffisant, l'échec à la procédure de qualification finale est définitif.

Diplôme

Le diplôme est décerné lorsque l'étudiant a réussi la procédure de qualification.

Le prestataire de la formation remet en outre aux étudiants un supplément au diplôme dans l'une des langues nationales et en anglais.

Procédure de recours

L'étudiant peut recourir contre une décision de promotion négative. La procédure de recours est réglée dans le guide « Surveillance et voies de droit dans les écoles supérieures » du SEFRI, comme stipulé dans le règlement de promotion du prestataire de la formation (art. 14, OCM ES).

Interruption ou arrêt des études

La personne qui est contrainte à interrompre ou à arrêter sa formation et qui a jusqu'à ce stade réussi tous les examens de promotion, obtient une attestation de la part du prestataire de la formation. Celle-ci fournit des informations sur la durée des études et le temps de présence ainsi que sur les résultats obtenus, les attestations de compétences et leur évaluation.

La reprise ultérieure des études est possible, selon les dispositions du règlement de promotion. Les acquis sont pris en compte dans un délai de trois ans après l'interruption ou l'arrêt de la formation.

6. Dispositions transitoires

6.1. Titres selon l'ancien droit

Les diplômes acquis sur la base du règlement de formation de la CRS de 1998 et les certificats de reconnaissance délivrés par la CRS aux titulaires d'un brevet pour ambulanciers IAS, « certificat de reconnaissance à titre de titulaire d'un certificat professionnel cantonal reconnu par la Croix Rouge Suisse », sont considérés comme équivalents. Les titulaires de ces diplômes ou du certificat de reconnaissance sont habilités à porter le titre d'ambulanciers dipl. ES.

6.2. Réexamen de la reconnaissance

Les prestataires de formation qui appliquent le plan d'études cadre **sauvetage** du 21.01.2008 (état au 13.01.2017), sont tenus de déposer une demande de réexamen de la reconnaissance auprès du SEFRI dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur du présent plan d'études cadre. Les diplômes qui ont été délivrés sur la base de l'ancien plan d'études cadre restent valables ; aucun nouveau diplôme n'est délivré.

7. Dispositions finales

7.1. Abrogation

Le plan d'études cadre «sauvetage» du 21.01.2008 (état au 13.01.2017) est abrogé.

7.2. Entrée en vigueur

Le présent plan d'études cadre entre en vigueur dès son approbation par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

7.3. Réexamen du plan d'études cadre

La demande de renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre doit être déposée auprès du SEFRI, dans un délai de sept ans à compter de l'approbation. Dans le cas contraire, l'approbation du plan d'études devient caduque (art. 9, OCM ES). Compte tenu de ces dispositions, l'organe responsable vérifie l'actualité du plan d'études cadre et le soumet à une révision partielle ou totale si nécessaire.

8. Édiction

Forum formation professionnelle du sauvetage

Müller Zug, 18/10/2022

Andreas Müller, Président

Lieu, date

Association suisse des centres de formation santé ASCFS

J. Meyer Luzern, 25.10.22

Jörg Meyer, Président

Lieu, date

Le plan d'études cadre est approuvé :
Berne, le 31.10.2022

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

R. Hübschi

Rémy Hübschi

Directeur suppléant

Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe

Chaîne du sauvetage IAS

INTERASSOCIATION DE SAUVETAGE IAS

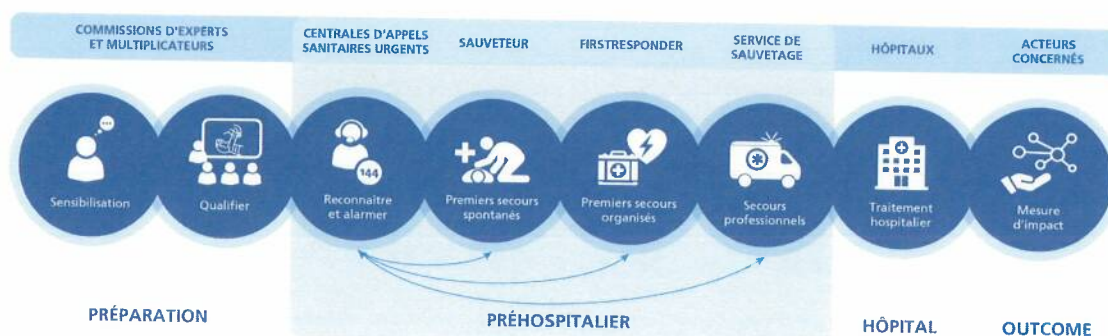


Figure 4 : chaîne du sauvetage IAS. La prise en charge optimale d'un patient en détresse exige une intervention coordonnée des différentes personnes et institutions qui participent au sauvetage. Ce processus est désigné par le terme de chaîne du sauvetage. Les mesures composant la prise en charge s'imbriquent et se succèdent tels les maillons d'une chaîne. Elles ont pour but d'assurer l'aide nécessaire aux personnes concernées sur le lieu de l'événement et de faire en sorte qu'elles bénéficient d'un traitement médical dans les plus brefs délais.

Glossaire

Acquis / résultats / performances	Termes désignant les tâches d'apprentissage accomplies et évaluées, telles que la participation à l'enseignement, l'autoapprentissage, les contrôles, les travaux pratiques, les travaux de projet, etc.
ALS	Advanced Life Support : mesures de réanimation avancée (réanimation d'urgence).
Anticiper	Prévoir, pressentir, par ex. les dangers et les risques ou identifier à l'avance le prochain acte à exécuter.
Autres experts et groupes professionnels	Sont regroupés sous ces termes, tous les autres experts, groupes professionnels et organisations partenaires qui collaborent avec les services de sauvetage ou sont associés à l'intervention, par ex. médecins, sapeurs-pompiers, sauvetage aérien, médecins-urgentistes, Services d'aide et de soins à domicile (Spitex), personnel soignant, police, etc., tout comme le personnel des chemins de fer, des chantiers de construction, etc.
BLS	Basic Life Support : mesures de réanimation de base (réanimation cardio-pulmonaire).
CIRS	Critical Incident Reporting System : système de saisie anonymisé des incidents critiques et des quasi-incidents (ayant conduit ou ayant pu conduire à une issue indésirable).

Changements critiques / état de santé critique	Le pronostic vital du patient est engagé. Son état est grave et la probabilité qu'il se dégrade est grande.
Closed Loop Communication	Communication en boucle fermée. Stratégie dans laquelle le destinataire de l'information doit confirmer celle-ci. La confirmation a pour but d'éviter les erreurs de communication et d'assurer que l'action se déroule sans équivoque possible.
Concept de formation pratique	Fixe le cadre de la formation pratique.
CRM	Crew Ressource Management : procédure destinée à optimiser la gestion des risques et les performances de l'équipe.
Délégué de l'organe responsable	Un expert externe qui observe le processus de qualification final et établit un rapport à ce sujet. Les experts sont nommés par l'organe responsable.
État stable	Le pronostic vital n'est pas engagé. L'état du patient est « stable » ou s'améliore.
IAS	L'Interassociation de sauvetage (IAS) est l'organisation faîtière des services de secours médicaux en Suisse, mandatée par les cantons. Elle est notamment responsable de l'assurance qualité (reconnaissance) des services de sauvetage.
Mesures préhospitalières	Terme qui recouvre les mesures sanitaires, thérapeutiques, médicales, techniques, préventives, sociales ou tactiques, imposées par la situation et effectuées en dehors des structures hospitalières.
Modèle mental	Système de représentation mentale d'objets, de processus et d'événements du monde extérieur.
Organe responsable	L'organe responsable se compose de l'Organisation du Monde du Travail (Forum Formation Professionnelle du Sauvetage) et des prestataires de formation (Association suisse des centres de formation santé-social). Il est chargé du développement, de la traduction, de la diffusion et de l'actualisation régulière du plan d'études cadre.
Plan d'études	Il met en œuvre le plan d'études cadre dans la filière de formation. Il est élaboré par le prestataire de la formation, et il définit les contenus du cycle de formation et les règles selon lesquelles il doit se dérouler (par ex. les domaines de formation, les compétences à acquérir, les procédures de qualification, la promotion, la coordination temporelle des contenus et la coordination des lieux de formation, etc.)
Prestataire de formation	Institution de formation qui remet le plan d'études au SEFRI. Dans le cas des ambulancières et ambulanciers, les prestataires de formation sont les écoles spécialisées.
Procédure de qualification	Procédure servant à contrôler les compétences définies dans le plan d'études cadre.

Promotion Passage d'un étudiant d'une année de formation à la suivante. Pour être promu, un étudiant doit remplir certaines conditions. Elles sont stipulées dans le règlement d'études des institutions de formation.

Sauvetage Secourir une personne en danger ou la protéger du danger.

Service de sauvetage Organisation ou institution active dans le domaine du sauvetage et des soins médicaux d'urgence.

Simple ↔ complexe



Les termes de simple et de complexe constituent les deux pôles d'un continuum. La complexité d'une intervention résulte de l'évaluation de la situation et de l'état du patient.

Un incident complexe peut :
présenter de nombreux aspects, changer et prendre de l'ampleur.
Plusieurs facteurs interviennent simultanément.

Exemples de facteurs :

- Incident (cause ; ampleur : nombre de personnes concernées, tiers ; type)
- Facteurs environnementaux (par ex. météo, climat, heure, topographie)
- Degré de complexité de la situation
- Forces d'intervention en présence ; coopération
- Danger(s) potentiel(s) et réel(s)
- Etat et situation du patient
- Personnes impliquées et tiers
- Matériel et appareils
- Personnalité des intervenants, en particulier implication personnelle, expérience, etc.
- Cinétique

Stage spécifique Stage dans un champ professionnel connexe qui chevauche en partie celui de l'ambulancier. Le stage spécifique se caractérise par des activités qui, en règle générale, ne sont qu'exceptionnelles dans les services de sauvetage, mais qu'il convient de maîtriser pour acquérir les compétences requises. Le stage spécifique favorise, d'une part, l'acquisition de capacités particulières et, d'autre part, l'approfondissement des compétences.

Techniques de sauvetage Techniques spécifiques mises en œuvre pour secourir des personnes, compte tenu de leur situation géographique et physique.

Transport Transport d'une personne malade ou accidentée d'un point A à un point B.